

## Communiqué de presse

mercredi 18 janvier 2006

### Le SYCTOM privilégie le transport alternatif

Initié en 1995 avec l'évacuation par la Seine de 158 000 tonnes de mâchefers issus du centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII, le développement des transports alternatifs à la route s'est accéléré ces dernières années dans le cadre d'une véritable stratégie.

En 2005, environ 380 000 tonnes de matériaux - pour 320 000 tonnes en 2004 - ont été acheminées par le rail et le fleuve des centres de traitement de déchets du Syndicat vers leurs différents lieux de recyclage et de valorisation. Au-delà des mâchefers, ce sont maintenant des objets encombrants et des journaux/magazines qui sont transportés par péniche.

**17 000 camions ont ainsi pu être évités sur les routes d'Ile-de-France !**

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne représente 85 communes franciliennes dont Paris (5,5 millions d'habitants - 2,7 millions de tonnes de déchets ménagers par an). Il substitue le transport alternatif (fluvial, rail) à la route chaque fois que possible afin de contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique, des nuisances sonores, à la diminution du trafic et des dangers liés au transport routier.

Pour l'emplacement du nouveau centre de tri et de valorisation énergétique Isséane, le Syndicat a privilégié un site où les transports alternatifs, par trains ou par péniches, sont envisageables.

Pour le traitement des matériaux qui peuvent être transportés par cette solution, le SYCTOM construit sa demande de façon à inciter les opérateurs privés à se doter de sites raccordés à la voie navigable. Le SYCTOM a ainsi lancé en 2005 un appel d'offres global intégrant le paramètre du transport fluvial pour l'évacuation des mâchefers vers les plates-formes de traitement de ses partenaires.

Le SYCTOM poursuit les études et les travaux pour diminuer encore dans les années à venir l'impact des transports liés au traitement de déchets sur l'environnement des franciliens.

De nouvelles solutions de transport alternatif seront étudiées pour l'évacuation des matériaux triés issus des centre de tri de collectes sélectives, pour le transport des objets encombrants à partir de lieux de regroupement, notamment à Tolbiac, et sur le futur site de traitement biologique des déchets à Romainville .

A l'horizon 2010, Le SYCTOM espère obtenir un taux de transport alternatif à la route en sortie de ses centres de traitement de 60 %, contre 38% en 2005.

**Photos disponibles sur demande**

**Choisir les photos en basse définition sur le site du SYCTOM**

**[www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)**

**Puis les demander à : Nicolas Seguin, tél : 01 40 13 17 88**

**e-mail : [sequin@syctom-paris.fr](mailto:sequin@syctom-paris.fr)**

## Dossier de presse

**Depuis 2005, le SYCTOM parvient à éviter  
17 000 camions chaque année !**

### **Les dispositifs alternatifs déjà opérationnels**

- **Les mâchefers par la Seine d'Ivry-Paris XIII vers Lagny-sur-Marne  
6 800 camions évités chaque année.**

Depuis 1995, les mâchefers de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII (résidus solides de l'incinération des déchets ménagers), représentant 158 000 tonnes par an, sont évacués par barge, jusqu'à la plate-forme de traitement des mâchefers (YPREMA) à Lagny-sur-Marne. Une péniche remplace environ 11 camions pour un chargement moyen par camion de 23 tonnes.

- **Les mâchefers sur les rails de Saint-Ouen à Saint-Ouen l'Aumône  
6 500 camions-bennes évités chaque année.**

C'est par train spécial que sont évacués depuis 2001 les mâchefers déferrailés issus de la valorisation énergétique du centre de Saint-Ouen vers Saint-Ouen l'Aumône (95). Le train, à raison d'un convoi par jour, transporte ainsi environ 150 000 tonnes de mâchefers/an.

- **Chantier de construction du centre de tri et de valorisation énergétique ISSÉANE à Issy-les-Moulineaux.**

Depuis août 2004, afin d'utiliser le transport fluvial, la réalisation d'un autopont - ouvrage temporaire enjambant la RD 7 et le quai Roosevelt - a relié le chantier Isséane à la berge de la Seine.

Dans la première phase des travaux, ce système a permis d'évacuer les terres issues des terrassements vers la base de loisirs de Verneuil-sur-Seine où elles sont utilisées comme remblais. Sur une période de 11 mois terminée en juin 2005, 1 120 000 tonnes (soit 560 000 m<sup>3</sup>) de terres ont été transportées par péniche, à raison de 2 à 3 bateaux par jour.

**56 000 camions ont été évités** sur cette période (ce chiffre est exclu du total annuel de camions évités car limité en durée).

A l'issue des opérations de génie civil, le transport fluvial continue d'être utilisé pour acheminer les équipements de traitement des déchets à installer : équipements de tri et d'incinération avec, par exemple, les éléments des fours-chaudière.

## **En 2005, plusieurs nouvelles initiatives !**

- **Evacuation des objets encombrants du centre de tri de Saint-Denis**  
**2000 camions évités chaque année.**

Depuis janvier 2005, le fonctionnement du centre de tri d'encombrants du SYCTOM à Saint-Denis a été modifié dans un double objectif : développer la valorisation des éléments reçus et améliorer la logistique en utilisant le transport fluvial.

Après un pré-tri, 70 % des objets encombrants reçus au centre de Saint-Denis sont maintenant évacués par péniche vers un centre de tri d'encombrants plus spécialisé (Tais - Génériss) à Bonneuil-sur-Marne.

40 000 tonnes par an partent par le fleuve à raison d'un bateau/jour de 1 000 m<sup>3</sup>.

- **Evacuation des journaux/magazines des centres de tri de Nanterre et Gennevilliers vers Rouen (76)**  
**700 camions évités chaque année.**

Après le tri des collectes sélectives d'emballages ménagers et de journaux/magazines effectué dans les centres de tri à Nanterre (SYCTOM) et Gennevilliers (Sita), les journaux/magazines destinés au recyclage sont transportés chez le papetier-repreneur (UPM - Chapelle Darblay) à Grand-Couronne près de Rouen.

Depuis janvier 2005, cette évacuation s'effectue par voie fluviale, à l'aide d'une barge transportant 400 tonnes de journaux/magazines chaque semaine - 100 tonnes de journaux/magazines sont d'abord chargées à Gennevilliers, puis 300 tonnes à Nanterre - soit un total de 16 000 tonnes pour l'année 2005.

1 bateau par semaine de 1 200 m<sup>3</sup> effectue un trajet de 200 kms par la Seine.

- **Transport par péniche des gravats de déchetterie**  
**Plus de 1000 camions évités**

Les gravats récupérés dans les déchetteries d'Ivry-Paris XIII, de Saint-Denis mais aussi du centre de tri privé de Bonneuil-sur-Marne sont transportés par péniche depuis le début de l'année 2005.

17 800 tonnes de gravats ont ainsi emprunté la voie d'eau l'an dernier.

## **Augmenter encore l'utilisation du transport fluvial !**

- **2007 : évacuation des mâchefers du futur centre de tri et de valorisation énergétique Isséane (Issy-les-Moulineaux)  
Le dispositif permettra d'éviter 4 700 camions par an.**

Dès son origine, le projet Isséane a été conçu pour permettre une évacuation des mâchefers par tout mode de transport (route, ferré, fluvial) sur la durée de vie du centre de valorisation énergétique. Le site est bordé par des voies SNCF à l'est et longé par la Seine à l'ouest. En raison des délais de disponibilité d'un transport ferré, les élus ont décidé en 2004 de recourir à la voie navigable dès la mise en service d'Isséane en 2007.

Les mâchefers seront transportés directement vers les barges par un tapis roulant souterrain qui relie Isséane au quai de chargement.

Après la mise en service en 2007, l'évacuation de 110 000 tonnes de mâchefers par an s'effectuera par le fleuve.

- **De nouvelles infrastructures pour transporter l'ensemble des journaux/magazines à recycler du SYCTOM par le fleuve : un grand projet !**

Un grand projet de transport de papiers entre l'Ile-de-France et Grand-Couronne (près de Rouen) est actuellement à l'étude.

Il réunit 10 partenaires : UPM, l'ADEME, les Conseils Régionaux d'Ile-de-France et de Haute-Normandie, les Ports de Paris et de Rouen, Voies Navigables de France, la SCAT (Société coopérative des artisans du transport), DTT (Ministère des Transports) et le SYCTOM de l'Agglomération parisienne.

Il s'agit d'aménager des équipements portuaires et de concevoir un automoteur fluvial d'un nouveau type pour transporter 75 000 tonnes de journaux/magazines par an issus de l'agglomération parisienne (dont 50 000 tonnes/an en provenance des sites du SYCTOM) vers la papeterie UPM - Chapelle Darblay. Certains centres de tri du SYCTOM n'étant pas directement reliés à la voie d'eau, des quais de regroupement des matériaux sur les ports d'Évry et de Gennevilliers seront utilisés. L'automoteur reviendra chargé d'un tonnage équivalent de bobines de papier pour alimenter les imprimeries franciliennes.

Ainsi, 450 000 km/an de transport routier seront évités.

- **Sensibiliser et susciter la création de nouveaux sites raccordés au fleuve**

Pour l'avenir, le SYCTOM incite les opérateurs qui traitent les mâchefers issus de ses unités de valorisation énergétique à se doter directement de sites à proximité des voies navigables.

A cette fin le Syndicat a émis en 2005 un appel d'offres global dont la durée, huit ans, permet l'amortissement d'une nouvelle installation de maturation des mâchefers. Il porte sur le transport fluvial, le traitement et la valorisation de 420 000 tonnes de mâchefers.

- **Favoriser les alternatives durables**

Parallèlement, le SYCTOM étudie des solutions pour développer les transports alternatifs dans les années à venir.

Il envisage, en partenariat avec les différentes filières de recyclage, des solutions alternatives pour transporter les matériaux triés issus de la collecte sélective. Pour le transport alternatif des objets encombrants, le SYCTOM étudie la réalisation d'un site de transfert fluvial à Paris (Tolbiac).

Lors de la réalisation de l'unité de traitement biologique de déchets sur le site de Romainville, le centre sera raccordé aux axes de transport alternatif : voie ferrée et canal de l'Ourcq.

<p>Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne est le syndicat intercommunal de traitement de déchets ménagers. Il est constitué de 85 communes dont Paris. Il traite et valorise 2,7 millions de tonnes de déchets ménagers produites chaque année par 5,5 millions d'habitants.</p>
---

# Le SYCTOM de l'Agglomération Parisienne :

Un syndicat à votre service pour recycler et valoriser vos déchets ménagers.

Le SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) de l'Agglomération Parisienne a pour mission le traitement des déchets ménagers des habitants de ses **85 communes adhérentes, réparties sur cinq départements** (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Yvelines).

2,7

millions de tonnes de déchets ménagers

5,5

millions d'habitants



9 %

de la population française

Entre 1996 et 2003, les tonnages par habitants traités sur le territoire du SYCTOM ont augmenté de 21 %, passant de 403 à 486 kg/an. Pour traiter et valoriser les déchets ménagers, le SYCTOM de l'Agglomération Parisienne met en œuvre des moyens modernes et respectueux de l'environnement :

- Des centres de tri des collectes sélectives et des encombrants à Ivry-Paris XIII, Nanterre, Romainville et Saint-Denis.
- Des centres d'incinération avec valorisation énergétique à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII, qui permettent d'alimenter en chauffage 200 000 équivalents-logement.
- Des centres de transfert à Romainville et Issy-les-Moulineaux qui régulent les flux de déchets entre les différents centres de traitement.
- Des projets de centres de tri des collectes sélectives à Sevrans, Paris XV (premier des 4 prévus à Paris) et Issy-les-Moulineaux, pour répondre à la montée en puissance des collectes sélectives.
- Une nouvelle unité d'incinération avec valorisation énergétique, Isseane, à Issy-les-Moulineaux en remplacement de l'ancienne usine.
- Des projets d'unités de méthanisation dont un à Romainville, pour diversifier les modes de traitement des déchets.

**SYCTOM**

DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE